LaTribune



N° et date de parution : 3222 - 12/08/2005

Diffusion : 92186 Périodicité : Quotidien TRIBUNE_3222_6_6.pdf

Site Web: http://www.latribune.fr

Page : 6 Taille : 95 %

Fortement subventionné, le marché des crèches d'entreprise grandit rapidement

■ Les aides de l'État prennent la forme de subventions et de crédits d'impôt. ■ Déduction faite de ces aides, le solde pour l'entreprise est de 200 à 350 euros par place et par mois.

lors que la rentrée approche, A le casse-tête de la garde des enfants non encore scolarisés revient pour de nombreux parents. Il y a, en France, une place en crèche pour dix enfants de moins de trois ans, selon le Haut conseil de la population et de la famille. Au cours de la Conférence de la famille 2003, l'État a décidé d'aider à la création de crèches privées. Conséquence : un nouveau marché est né, celui de la créa tion et de la gestion de crèches. Selon la Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales), il n'y avait que 200 crèches d'entreprise en France en 2002, dont la plupart étaient des crèches hospitalières. La Conférence de la famille 2003 a instauré un dispositif d'aides applicables depuis janvier 2004.

Aides à la création. La création d'une crèche peut entraîner, de la part de la Caisse d'allocations familiales (CAF), une aide à l'investissement atteignant jusqu'à 80 % du coût de création, puis des subventions d'exploitation si la participation des parents suit le barème des participations familiales de la CAF, modulé en fonction des ressources de la famille. De 50 % à 70 % du financement d'exploitation peuvent encore être pris en charge dans le cadre d'un « contrat enfance » réunissant la CAF, l'entreprise et éventuellement une collectivité locale. A cela s'ajoutent, prévus dans la loi de Finances 2004, la déductibilité des charges liées au subventionnement des crèches et un « crédit d'impôt famille » égal à 25 % des dépenses engagées pour le fonctionnement.

Des sociétés se sont donc créées autour de puéricultrices pour fournir des crèches « clés en main ». Elles proposent aux entreprises qui veulent offrir ce service à leurs salariés de prendre en main le projet, de l'étude de faisabilité au recrutement des personnels et à la gestion quotidienne. Crèches d'entreprise ou interentreprises, souvent ouvertes aux habitants de la commune, ou crèches conjointes entreprise et collectivité, les projets varient en fonction du contexte local. Corinne Thérézien-Racamier, de la Ronde des Crèches, souligne ce « mélange de public et de privé ».

Coût réduit. People and Baby ouvrira à la fin 2005 une structure de 60 berceaux pour l'entreprise Total à La Défense et projette huit autres ouvertures pour 2006. Son PDG, Christophe Durieux, estime que, déduction faite des aides et crédit d'impôt, le solde pour l'entreprise est de 200 à 350 euros par place et par mois, « soit moins qu'une voiture de fonction. (...) Ce coût résiduel est équili-

bré par les gains qu'en tire l'entreprise en image, interne et externe, et en efficacité: moins d'absentéisme et de retard pour des problèmes de garde... » Selon lui, les mairies sont aussi intéressées, notamment pour attirer les entreprises.

La société Bébébiz, créée en 2004, ouvre sa première crèche ce mois-ci près de Toulouse et projette une douzaine d'ouvertures par an. Selon Claire Romanens, la directrice, « nous sommes aussi de plus en plus sollicités par des collectivités locales, souhaitant soustraiter la gestion de crèches existantes ».

Les crèches d'entreprise ont pourtant des inconvénients : empiétement de la vie professionnelle sur la vie familiale, temps de transport aussi importants pour les enfants que pour leurs parents, etc. Mais, selon Jean-Louis Deroussen, de la CFTC, elles permettent de répondre à un réel besoin des salariés et, lorsqu'elles sont ouvertes aux non-salariés, d'assurer une bonne mixité tout en favorisant « le lien entre l'entreprise et la cité ». Éléonore Morlas